

C.        La décision à deux volets de l'OTAN: Négocier la maîtrise des armements et déployer de nouveaux missiles en cas d'échec

En 1977, l'Union soviétique a commencé à déployer en Europe le nouveau missile de portée intermédiaire SS-20, qui transporte trois ogives nucléaires ayant chacune une force explosive équivalente à 150 000 tonnes de TNT. Exceptionnellement précis et capable de franchir 5 000 kilomètres, ce missile constitue une menace éventuelle pour toutes les villes de l'Europe de l'Ouest. L'OTAN ne dispose d'aucune arme comparable. Depuis 1977, l'Union soviétique a déployé 333 de ces missiles, soit plus d'un par semaine en moyenne, qui transportent 999 ogives qui peuvent toutes être dirigées sur une cible différente. Elle continue en outre de déployer quelque 250 missiles plus anciens de portée intermédiaire, soit les SS-4 et SS-5 qui, conjointement avec les SS-20, donnent à l'Union soviétique une énorme supériorité au plan des missiles de portée intermédiaire.

La réponse de l'OTAN: La décision à deux volets

Les Soviétiques ont commencé à déployer les missiles SS-20 pendant que se déroulaient des négociations entre l'Union soviétique et les États-Unis en vue de limiter leurs armes nucléaires intercontinentales stratégiques, et pendant que les membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie négociaient des réductions mutuelles et équilibrées des forces en Europe centrale. Plusieurs gouvernements de l'Europe de l'Ouest ont alors craint que l'Union soviétique, en déployant un nouveau missile dévastateur destiné à être utilisé sur le théâtre européen alors même qu'elle codifiait un équilibre des armes intercontinentales, ne veuille menacer les membres